



9 mai 2016

Conférence des Présidents des Parlements de l'UE, 22-24 mai 2016

Note d'information

Session IV : Assurer la sécurité des citoyens dans le respect des libertés fondamentales

L'Union européenne et ses Etats membres sont confrontés à d'importants problèmes de sécurité. Les **attaques terroristes perpétrées** récemment en Europe témoignent de la menace croissante de l'extrémisme violent et de l'influence que les conflits dans le monde a sur nos pays.

La responsabilité d'assurer la sécurité intérieure incombe en premier lieu aux Etats membres, mais les enjeux transfrontaliers défient la capacité de chaque pays à agir seul et rendent nécessaire une démarche commune de l'UE. Le terrorisme et la radicalisation, la criminalité organisée, et la cybercriminalité sont des menaces particulièrement préoccupantes pour la sécurité des citoyens européens, dont la nature et l'ampleur ont changé ces dernières années. Ces **menaces** sont par nature **transnationales** et nécessitent une concertation et intervention au niveau de l'UE. L'Europe doit en outre faire face aux répercussions de l'instabilité politique qui touche son voisinage immédiat et qui constituent un défi en matière de sécurité.

En **février 2015**, les dirigeants de l'UE ont adopté une **déclaration** dans laquelle ils s'engagent **à renforcer la lutte contre les menaces terroristes** dans le plein respect des droits de l'Homme et la primauté du droit. Ils ont convenu de diverses mesures visant à garantir la sécurité des citoyens, la prévention de la radicalisation et la sauvegarde des valeurs, ainsi qu'à coopérer avec les partenaires internationaux de l'UE.

Le 28 avril 2015, la Commission européenne a présenté **le programme en matière de sécurité pour 2015-2020** qui a comme objectif de contribuer à une meilleure coopération entre les Etats membres dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et la cybercriminalité. En juin 2015, le Parlement européen et le Conseil européen ont approuvé ce programme à titre de stratégie de sécurité intérieure renouvelée.

Dans le programme en matière de sécurité et dans le **programme de travail pour l'année 2016**, la Commission s'est engagée à réexaminer en 2016 la législation en vigueur sur les armes à feu afin d'améliorer le partage de l'information, de renforcer la traçabilité, d'harmoniser le marquage et d'instaurer des normes communes de neutralisation des armes à feu. Compte tenu des événements récents, la Commission a sensiblement accéléré ces travaux et la mise en œuvre a considérablement avancé depuis son adoption. En outre, elle a présenté un plan destiné à renforcer **la lutte contre le financement du terrorisme**.



9 mai 2016

La résolution adoptée par le **Conseil de sécurité des Nations Unies le 17 décembre 2015**, ciblant plus spécifiquement le financement de Daech et élargissant les sanctions contre «Al-Qaida», a démontré l'existence d'un profond **consensus au niveau mondial** en faveur de la **lutte contre le financement du terrorisme**.

Les attaques à Paris en janvier 2015 et en novembre 2015, ainsi que ceux de Bruxelles en mars 2016, ont réanimé le débat sur certaines problématiques liées à la lutte contre le terrorisme, notamment le dossier concernant la directive sur les **données des dossiers passagers (PNR)**¹ pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière.

En outre, d'ici le 1^{er} juillet 2016, une plateforme destinée à faciliter et à accélérer **l'échange d'informations et de renseignements** portant essentiellement sur les combattants terroristes étrangers devrait être mise en place.

Lors de la session plénière de mai, les députés européens se pencheront sur une capacité améliorée de l'agence **Europol**, l'office de police européen. En novembre 2015, le Parlement et le Conseil ont conclu un accord informel visant à renforcer le mandat de cette agence pour qu'elle soit réellement à même de lutter contre l'augmentation des infractions transfrontalières et des menaces terroristes.

D'autres dossiers doivent être examinés par les députés européens au cours de ces prochains mois, notamment des rapports concernant le **système européen d'information sur les casiers judiciaires** et le **code frontières Schengen**.

Quelques points pour la discussion :

- Comment renforcer la coopération entre les Etats membres concernant la lutte contre le terrorisme ?
- Comment utiliser de manière efficace les instruments fournis par la Commission européenne ?
- Comment les Parlements/Chambres peuvent-ils contribuer à assurer un équilibre entre priorités sécuritaires et libertés fondamentales ?
- Comment les Parlements/Chambres peuvent-ils contribuer à l'échange de meilleures pratiques dans le domaine de la prévention de la radicalisation ?
- Au-delà des mesures à court terme, quelles sont les priorités en matière de coopération au développement et de mesures pour rétablir la paix dans les régions ravagées par la guerre et la terreur ?

¹ Le texte a été approuvé par l'ensemble du Parlement le 14 avril 2016 et par le Conseil le 21 avril 2016.